



Demande de carte de résident de 10 ans conjoint de français

Par cecile

bonjour!!!

je suis mariée (je suis française) à un étranger d'origine africaine depuis 2009, il va renouveler sa carte de séjour pour la 3^{ème} fois !!!

peux on faire une demande de carte de résident de 10 ans?
ou faut t il attendre le 4^{ème} renouvellement?

Autre part j aimerais savoir dans quel cas retire t'on la carte de résident de 10 ans en tant que conjoint de français (sans enfant) !!!

je m explique si cela fait 4 ans ou plus que nous sommes mariés et qu il obtient sa carte, et que nous divorçons que se passera t'il? retrait ou pas de sa carte?

MERCI A VOUS